

## Première victoire

Face à l'arrogance du gouvernement et son contrat première embauche instaurant pendant deux ans une précarité obligée, les lycéens, les étudiants et les salariés ont gagné. Ce gouvernement, dont certains pensaient que l'on ne pourrait plus le faire reculer, a du céder devant la détermination des hommes et des femmes de toutes générations et devant une unité syndicale retrouvée.

Tous ensemble nous avons aussi démontré que l'action syndicale a encore un sens et des résultats.

Nous avons gagné sur l'entrée des jeunes dans la vie active en leur évitant un passage obligé par la précarité, mais nous n'avons pas encore gagné sur le parcours de formation de nos élèves. La mise en œuvre par couches successives de la loi Fillon, dont nous continuons à demander le retrait, renonce à l'objectif de la réussite pour tous en organisant le tri social de nos élèves. Ce n'est pas en bradant les qualifications des enseignants en leur imposant la bivalence, en instaurant une exclusion précoce du système éducatif par l'apprentissage « junior », en dépistant dès le plus jeune âge les comportements « déviants » et en appliquant un socle des connaissances étriqué que l'école de la République pourra jouer son rôle sur le front des fractures sociales qui minent notre société.



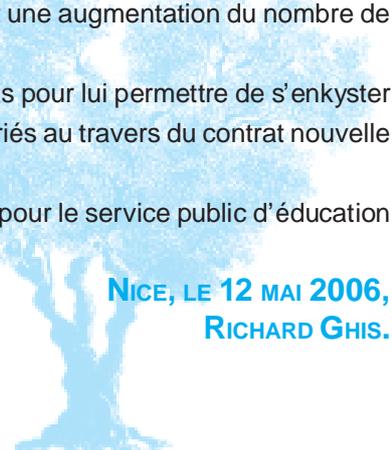
Ce n'est certainement pas non plus en imposant des postes partagés sur plusieurs établissements (et parfois illégalement) situés dans des communes différentes que notre recteur améliorera l'efficacité du service public d'éducation... et encore moins en aggravant le sort des personnels précaires de l'Éducation nationale. Si nous avons réussi à épargner aux jeunes le passage obligé par la précarité, certains de nos collègues y sont confrontés quotidiennement, et les dernières annonces du ministre sur la fermeture des concours internes dans certaines disciplines installent une précarité institutionnelle. Ce que nous avons obtenu pour nos élèves, nous devons l'obtenir pour nos collègues : cela passe obligatoirement par l'arrêt du recrutement de personnels précaires, des possibilités de titularisation et une augmentation du nombre de postes offerts aux concours.

La société dans son ensemble a dit non à la précarité, ce n'est pas pour lui permettre de s'enkyster dans la fonction publique, ni dans les entreprises de moins de vingt salariés au travers du contrat nouvelle embauche.

Cette école-là nous n'en voulons pas, nous voulons de l'ambition pour le service public d'éducation et du respect pour ses personnels.

Cette école-là nous n'en voulons pas, nous voulons de l'ambition pour le service public d'éducation et du respect pour ses personnels.

NICE, LE 12 MAI 2006,  
RICHARD GHIS.



# Éducation et Région

Avec la création des COTEF et du Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage, la Région devient un acteur majeur des politiques de formation.

## Comités Territoriaux Education Formation (COTEF)

La Région a décidé (sans aucune concertation préalable) par une délibération de juin 2005 de créer des Comités Territoriaux Education Formation. Ces 18 COTEF répartis sur le territoire régional ont un périmètre d'intervention qui correspond à une zone d'emploi et sont présidés par un élu régional (notre académie compte 6 COTEF : Nice, Valbonne et Menton dans le 06, Toulon, Draguignan et Brignoles dans le 83). Leurs missions sont de mettre en œuvre «la démocratie participative» et de «territorialiser» les politiques régionales de formation, autrement dit, de rendre «visible» l'action de la Région sur le terrain.

Dès l'annonce de leur création au CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale) et au CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) nous avons formulé un certain nombre d'interrogations, réitérées lors de nos interventions aux premières réunions des différents COTEF. Nous avons soulevé les points suivants :

**- le champ de compétences des COTEF :** il doit se limiter à la formation continue et à

l'apprentissage car la formation initiale générale et professionnelle, et l'élaboration de la carte des formations, relèvent de la compétence exclusive de l'État.

**- le rôle des COTEF :** s'agit-il de mettre en adéquation les formations aux besoins du territoire ou des entreprises ? Est-ce une instance de décision ou un lieu de concertation et de débats ? Qui va coordonner l'action des 18 COTEF ?

**- l'organisation et les modalités de fonctionnement des COTEF :** qui participe ? combien de représentants ? La périodicité des réunions ? La réalisation des comptes rendus, les convocations...

Nous ne sommes pas toujours convaincus par les réponses qui nous ont été données. Des précisions ont certes été données : ce n'est pas une instance de décision mais de concertation et ses prérogatives se limitent à la formation continue et à l'apprentissage, un chargé de mission assurera le secrétariat et la rédaction de comptes rendus, et des groupes de travail seront constitués.

Mais la tentation est grande de la part de certains

élus d'en faire un instrument de mise en œuvre des politiques de formation au « service des entreprises » et un moyen de contourner les dispositifs de l'Éducation nationale ainsi que de favoriser les organismes privés de formation.

La participation de la FSU à cette instance s'avère plus que jamais nécessaire, car elle va jouer un rôle déterminant dans la mise en place du Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage.

### Formation continue

A l'initiative de la FSU (et malgré les réticences de l'Etat et de la Région) une commission formation continue a été mise en place au sein du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP). Cette commission a pour mandat, d'une part d'étudier l'appareil de formation continue régional, et d'autre part de travailler sur la coordination des politiques de formation en direction des demandeurs d'emploi. La première réunion a eu lieu au mois d'avril (prochaine réunion le 17 mai).

## Le Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage

À l'issue des assises régionales de la formation (phase de concertation), l'assemblée plénière du conseil régional a voté le 9 février 2006 la création du Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage.

Il s'adresse au public sorti du système scolaire sans qualification, s'articule autour des principes, d'égalité, de proximité, d'accessibilité et de gratuité, et se décline en quatre dispositifs appelés «espaces» :

- L'Espace territorial d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle,
- L'Espace territorial d'accès aux premiers savoirs,
- L'Espace territorial d'accès à la qualification,
- L'Espace ouvert d'éducation permanente.

Le COTEF (Comité Territorial Education Formation) devient l'élément central de la mise en œuvre de ce Service Public Régional de Formation sur son territoire.

Nous avons relevé, lors de cette concertation, des éléments positifs sur les orientations

retenues : la nécessité d'élever les qualifications, la volonté de sortir la formation continue et l'apprentissage d'une logique de «marchandisation» par la mise en place d'un service public régional, la nécessité d'assurer la gratuité des formations, la programmation pluri-annuelle des financements, l'exclusion du code des marchés publics de certaines formations (dont celles de l'AFPA).

Cependant nous avons souligné que la mise en œuvre de ces orientations manque de clarté et soulève un certain nombre d'interrogations : sur l'articulation entre formation initiale et formation continue, il ne saurait être question de mettre en place un dispositif qui se substituerait à la formation initiale.

De même, le rôle respectif de la formation continue et de l'apprentissage (qui est de la formation initiale et qui conduit à des diplômes d'État) reste pour le moins ambigu, et l'idée de mélanger les publics et les dispositifs (formation initiale, continue et apprentissage) est

difficilement applicable notamment dans les lycées professionnels. De plus en matière d'accueil, d'information et d'orientation, s'il est nécessaire d'articuler les CIO avec les autres structures de l'orientation, leurs compétences spécifiques (priorité aux publics scolaires et à la réussite scolaire et non à l'insertion professionnelle) doivent être respectées.

Enfin, en matière de formation continue, le service public de l'éducation nationale avec les GRETA, qui a fait la preuve de son efficacité, ne peut être ignoré par un service public régional... Face à un État qui se désengage de plus en plus de ses missions et des ses compétences dans le domaine de la formation, la FSU se doit de rester vigilante sur la mise en application des orientations stratégiques (2006-2008) de ce Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage afin d'éviter qu'un processus de substitution ne s'opère au détriment de l'Éducation nationale.

# Rentrée 2006 : toujours moins !

## Drôle d'équation

L'équation de la rentrée 2006 est pour le moins curieuse : le ministre dans ses documents montre la nécessité de créer 111 postes dans notre académie pour maintenir un classement peu glorieux 24<sup>ème</sup> sur 30 en collège, 26<sup>ème</sup> en LP et dernier en lycée et notifie 56 équivalents temps plein de moins ! Le recteur passant par là, non content de geler pour la rentrée l'offre de formation en refusant de nouvelles ouvertures de formation, réussit le tour de force de supprimer 150 postes à la prochaine rentrée ! Cela n'est pas acceptable et va dégrader une nouvelle fois nos conditions de travail et celles de nos élèves. Les taux de remplissage de pourront pas s'améliorer et en lycée il sera difficile d'aller plus bas, nous sommes déjà les derniers...



## Le grand redéploiement !

Avec l'ouverture de deux nouveaux établissements, la nécessité d'une dotation positive en terme de personnels administratifs, de CPE et de personnels de direction est une évidence que ministre et recteur refusent. L'ouverture du lycée de Valbonne se fera avec une dotation académique de moins 25 postes d'administratifs et aucun CPE. Le recteur enlève donc un poste au collège de Fayence pour l'implanter à Valbonne. Ministre et recteur ont pourtant bien prévu un chef d'établissement sans pour autant « déshabiller » un autre établissement...

Cette divergence dans la gestion des besoins montre que l'État n'assume plus ses missions même à minima : doter les établissements construits par les collectivités territoriales à la hauteur de leurs besoins en personnels.

## CIO et orientation :

### la grande braderie !

Alors que l'orientation est un souci majeur de nos élèves et de leur famille, aucune création de poste et une baisse drastique (50%) des recrutements des CO-Psy, résultat : le non remplacement des départs en retraite et à court terme la disparition programmée des conseillers d'orientation psychologues. Il est plus qu'urgent de signer et faire signer la pétition CO-Psy.

RICHARD GHIS.

## Etat d'urgence au collège de VIDAUBAN

Vu les orientations budgétaires, les enseignants du collège de Vidauban ne se faisaient guère d'illusion : la rentrée 2006 serait très difficile.

Après la commission permanente de présentation de la DGH par le Principal, cela devenait clair, la rentrée s'annonce catastrophique : 77 heures en moins, donc suppression de deux divisions et fermeture de 4 postes de professeurs.

### Comment réagir ?

#### Quelles actions envisageables ?

Ce sont les questions abordées par les professeurs au cours de l'heure syndicale animée par la section SNES du collège.

Il a été décidé de rencontrer les parents d'élèves pour élaborer des actions communes. La répartition de la DGH a été rejetée massivement au CA du 28 février 2006, une motion commune « enseignants – parents » a été proposée : refus de cette DGH, demande de moyens supplémentaires indispensables pour que les conditions d'enseignement ne soient pas dégradées, aucune division à plus de 24 élèves, groupes restreints à 18 élèves. Les parents et les enseignants ont ensuite informé l'ensemble de la communauté scolaire par la distribution de tracts.

Le 13 mars à 16 h 30 un rassemblement de parents, d'enseignants, d'élus locaux (dont le Conseiller Général) a occupé symboliquement le collège avec la présence de la presse locale. Le 25 mars une délégation du collège s'est rendue à la manifestation d'Aups.

Le 5 avril une délégation de 3 parents et de 2 professeurs, dont un mandaté par la section départementale du Var, a été reçue en audience à Toulon, par M. Muller, Inspecteur d'Académie du VAR. Les réponses fournies par l'Inspecteur d'Académie ont été jugées insuffisantes.

À ce jour, nous avons sollicité M. le Recteur d'Académie pour être reçus en audience. Notre action se poursuit, en espérant qu'elle aboutisse.

POUR LE S1 DE VIDAUBAN,  
JACQUES SEDES ET PATRICK GIANATI.

## Non à la matraque

Le comité technique paritaire, chargé d'examiner les ouvertures et fermetures de postes, a tout d'abord été boycotté par les organisations syndicales (FSU, CGT, UNSA), pas par le SNALC, car nous avons découvert quelques minutes avant son ouverture que le recteur avait envoyé un courrier aux proviseurs relayant les consignes de Robien pour faire intervenir les forces de l'ordre contre nos élèves et obliger les enseignants même sans élève à être dans leurs salles de cours. Ce courrier inadmissible et provocateur a été dénoncé et nous avons refusé de siéger. Soulignons tout de même que seuls trois recteurs ont pris l'initiative de relayer la provocation du ministre !

## La longue marche

Parents d'élèves (FCPE) et personnels (FSU) du Collège Henri Nans à Aups poursuivent leur action. La manifestation du 25 mars dernier a rassemblé 350 personnes dans les rues d'Aups, cortège impressionnant dans ce village de 1800 habitants. Le recteur et l'IA n'ayant donné aucune réponse concrète à leurs revendications sur la DGH 2006, ils ont entrepris une marche entre Aups et Toulon, soit 91 km en 3 jours. Ils sont bien décidés à ne rien lâcher pour des conditions de travail et d'études acceptables à la rentrée prochaine et pour la sauvegarde du service public.

FRÉDÉRIC NÉGREL.



## HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS Rappel utile

Tous les collègues remplissant les conditions statutaires sont désormais « candidats » (plus d'appel à candidature). Le nouveau barème (déjà abondamment commenté dans l'US carrières de janvier 2006 et dans Nice SNES n°189 et 190, en ligne sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)) fait la part belle aux hiérarchies pédagogique et administrative : 1/3 notation, 1/3 durée de séjour et modalités d'accès au 11<sup>e</sup> échelon, 1/3 recteur sur avis des chefs d'établissement et corps d'inspection ;

### Suivre et faire suivre son dossier

Les avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection sont (avec retard) disponibles sur I-prof (<https://bv.ac-nice.fr/iprof>). En cas de désaccord, n'hésitez pas à demander des explications à qui de droit.

Il est encore temps de nous faire parvenir votre fiche syndicale ([http://www.snes.edu/s4pub/IMG/pdf/Hclagreges\\_2006.pdf](http://www.snes.edu/s4pub/IMG/pdf/Hclagreges_2006.pdf)) : la CAPA est prévue le 31 mai prochain, la CAPN courant juin.

### Agir. Vite et fort.

L'histoire n'est pas encore écrite. Il est encore temps d'agir pour atténuer, voire contrecarrer l'agression ministérielle sur nos garanties collectives. Signez, faites signer la pétition unitaire : [http://www.snes.edu/s4pub/IMG/pdf/Petition\\_HCL.pdf](http://www.snes.edu/s4pub/IMG/pdf/Petition_HCL.pdf).

ERIC MICHELANGELI.

# Hors-classe des certifiés et CPE :

## leur avis n'est peut-être pas le vôtre !

Le barème académique est inchangé par rapport à 2005. Les promotions à la hors classe dépendront donc beaucoup des avis portés par l'inspection et les chefs d'établissement. L'an dernier, près de 15% des promotions n'ont été dues qu'à ces avis, ce qui a exclu autant de collègues souvent très anciens dans la carrière. Nous contestons le principe même de ces avis. Discrétionnaires, ils nient le droit pour tous et pour chacun d'accéder à une fin de carrière légitime au nom d'un prétendu « mérite » dont l'administration est seule à définir les contours flous et fluctuants d'une discipline à l'autre, d'un établissement à l'autre, et souvent incohérents avec les notes pédagogiques et administratives (voir l'encart au n°188 du Nice-SNES de novembre 2005, <http://www.nice.snes.edu/div/2006/nicesnes188hcl.pdf>).

Les avis sont consultables sur I-prof (<https://bv.ac-nice.fr/iprof/ServletIprof>) depuis début mai pour les CPE et devraient l'être aux alentours du 20 mai pour les certifiés, soit avec plus d'un mois de retard sur le calendrier annoncé par l'administration (pour des raisons techniques semble-t-il). Consultez-les !

Aucune procédure n'est prévue par l'administration pour contester des avis qui sembleraient devoir l'être ! Il ne faut pour autant pas hésiter à le faire, particulièrement en cas de discordance avec la notation. Cela peut se faire

aussi bien à titre individuel que collectivement dans le cadre de l'établissement ou de la discipline et en écrivant au recteur avec, évidemment, copie au SNES. Largement signée, la pétition intersyndicale peut permettre de formaliser ces réactions collectives face aux chefs d'établissement et aux membres des corps d'inspection comme devant le recteur.



**Rappel** : cette année, l'appréciation du recteur compte toujours pour 25 points dans le barème. Les avis des chefs d'établissement et de l'inspection ne sont plus automatiquement barémés en points. C'est le recteur qui, après avoir vu ces avis, attribue la bonification. Cela donnera à vos élus une marge d'intervention plus grande dans les CAPA pour faire respecter équité et transparence.

GAËL BÉCETTE, FABRICE GIOVANAZZI,  
CORINNE GIOANNI.

## Contingents

Cette année, et pour la première fois, les contingents de promotion aux hors classes ne sont plus calculés en nombre d'emplois budgétaires mais selon un ratio fonction du nombre de promouvables (collègues du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon). Ce contingent national est ensuite réparti entre les académies par le ministère. Celui-ci a fait le choix d'appliquer ce ratio quasiment tel quel dans toutes les académies sans tenir compte de la pyramide des âges des collègues. Les académies comme la nôtre où les collègues avancés dans la carrière sont les plus nombreux sont de facto, lésées. Cela crée surtout les conditions pour que certains recteurs, les mieux servis, décident très vite de ne pas utiliser toutes les

promotions auxquelles leur académie aurait droit ou pour que se développent des pressions budgétaires pour faire revoir ces ratios à la baisse. Dans tous les cas c'est inacceptable. Le SNES est intervenu pour que la répartition des contingents se fasse au plus près de la réalité des collègues qu'il s'agit de promouvoir, à savoir les plus anciens dans la carrière. Les évolutions obtenues restent très insuffisantes au regard des disparités constatées et des enjeux.

### Contingents 2006

Certifiés : 163 (-1)

CPE : 5 (+1)

PEGC :- hors classe : 2

- classe exceptionnelle : 56

Télécharger la fiche  
syndicale et la pétition  
intersyndicale :

[http://www.snes.edu/s4pub/  
rubrique.php?id\\_rubrique=6](http://www.snes.edu/s4pub/rubrique.php?id_rubrique=6)

# Accès au corps des Agrégés

## Liste d'aptitude

Au niveau de la CAPA, il appartient au recteur de retenir, parmi les candidatures, celles qu'il soumettra au ministre, lequel opérera une nouvelle sélection à l'échelle nationale (CAPN du 22 au 24 mai).

343 collègues ont candidaté cette année, soit 57 de moins qu'en 2005, et 148 de moins qu'en 2004. Ce tassement nous semble traduire un certain **découragement de collègues las de solliciter vainement la reconnaissance de l'institution**. Il faut voir en effet dans cette démarche une soif de reconnaissance professionnelle, et un désir de revalorisation. Il ne fait aucun doute que cela traduit, au-delà de ces candidatures, **une aspiration commune à toute la profession**.

**D'où le mandat que le SNES s'est donné :** pour une juste reconnaissance des qualifications et pour l'attractivité de notre métier, les carrières des enseignants doivent être revalorisées. Pour cela, **la grille des rémunérations doit faire l'objet d'une reconstruction incluant les échelons de la hors classe, et l'agrégation revalorisée doit devenir progressivement la référence pour tous**. Pour que la liste d'aptitude puisse jouer pleinement son rôle dans cette perspective, les contingents doivent être portés à 1/5<sup>e</sup> au lieu de 1/7<sup>e</sup> des postes offerts au concours.

Nous avons fait valoir ces revendications auprès du recteur, ainsi que **l'exigence d'une plus grande transparence et d'une meilleure lisibilité du traitement des candidatures**. En effet, les circulaires ministérielle et rectorale sont peu disertes sur les critères objectifs de classement des candidatures (à quand l'instauration d'un barème ?)... À notre demande, un certain nombre de critères communs ont été énumérés, que l'on résumera ainsi :

- qualité pédagogique reconnue à l'occasion d'inspections, notation pédagogique ;
- rayonnement à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'établissement ;
- ancienneté de carrière (âge, échelon, hors-classe) ;
- diplômes et titres.



**Cette CAPA doit cependant encore progresser en termes d'équité, de transparence, et de respect du paritarisme :** en effet, certains éléments n'ont pas été portés à la connaissance des élus, comme les propositions de l'inspection non retenues par le recteur ou l'origine des avis sur les collègues de l'enseignement supérieur ; par ailleurs, tous les collègues n'ont pas fait l'objet du même traitement de leur inspection, et certaines candidatures pourraient en pâtir au moment de la CAPN ; de même, de solides dossiers de collègues proches de la retraite ont été écartés au profit de collègues bien plus jeunes ; enfin, une grave entorse a été commise dans une discipline à «l'effet-mémoire», qui consiste à reconduire chaque année les candidatures «anciennes» avec leurs classements respectifs dans leur discipline. La justification avancée par une représentante de l'inspection (3 disciplines représentées : triste record...) n'aura guère convaincu... que le recteur. Pour notre part, nous maintenons que toute entorse à l'effet-mémoire : - «fait désordre» aux yeux du ministère, ce qui entache toute la liste du recteur ; - suscite la légitime amertume de collègues dont la candidature est déclassée...

Notre activité d'élus, facilitée par le siège gagné aux élections professionnelles de décembre 2005, aura néanmoins permis, en s'appuyant sur l'examen approfondi de toutes les candidatures, de signaler les **retards d'inspection** qui handicapent nombre de collègues, d'**attirer l'attention du recteur sur des dossiers** qui nous semblaient sous-estimés (notamment ceux de candidats bi-admissibles), et d'obtenir **l'inscription de 2 candidats supplémentaires**, portant la liste à 45 noms (le «plafond» ministériel)... Bien pauvre contingent, au regard du nombre de collègues qui auraient pu et dû y figurer !

On sort forcément d'une telle instance avec un sentiment mêlé de satisfaction et de frustration ; mais en tout état de cause, renforcés dans notre attachement à nos principes et dans notre conviction de la nécessité d'une revalorisation des carrières enseignantes. Avec le SNES, dans les instances paritaires, dans nos établissements, jusque dans la rue, continuons d'agir pour tirer nos carrières vers le haut !

**POUR LES COMMISSAIRES PARITAIRES AGRÉGÉS :**  
JULIE BAGGE, ERIC MICHELANGELI.



## Accès au corps des Certifiés

### Liste d'aptitude

C'est sous les meilleurs augures (n'avions nous point pris le soin de sacrifier un canard sauvage fraîchement rentré de sa migration hivernale pour cause de CPE ?) que s'était ouverte la CAPA du 24 mars, dite d'installation, puisque première depuis les dernières élections professionnelles. Les meilleurs augures ? Une fois n'est pas coutume : le recteur en personne présidait.

L'essentiel de l'ordre du jour était consacré à la liste d'aptitude, pour laquelle seuls 14 collègues postulaient, tous au titre du décret 72, majoritairement des Professeurs des Ecoles. L'inégale appréciation de la situation des collègues est clairement apparue : pour deux cas quasi identiques en Anglais, deux avis divergents ont été émis. L'avis défavorable faisait fi des services d'une collègue comme membre du jury des concours d'admission des PE depuis plusieurs années. Le refus de l'IPR concerné de motiver correctement son avis (celui-ci arguant de la non inscription de la collègue en cursus universitaire) a conduit le recteur à porter un avis réservé.

Parallèlement le rectorat a fait remonter le cas d'une collègue qui visiblement ne remplissait pas les conditions pour figurer sur la liste d'aptitude.

Comment concevoir une administration qui n'applique pas les circulaires édictées par son ministre ? La question valait la peine d'être posée à M. le Recteur, mais celui-ci avait quitté cette CAPA, la plus courte de l'année, depuis déjà fort longtemps.

PASCAL CHAUMARD.

## Attention

Les promus dans le corps des certifiés seront à la rentrée 2006 stagiaires en situation. De nouvelles modalités de formation sont prévues par le décret du 26-08-05. Contacter la section académique du SNES.

## Langues vivantes : Préserver l'expertise disciplinaire

La refonte de l'organisation et des contenus des enseignements de langues vivantes, en marche depuis plusieurs années, connaîtra à la rentrée une accélération de taille avec l'entrée en vigueur du cadre européen de références CECR (décret du 01/09/05).

Le stage syndical académique du 29 mars 2006 à Nice, en présence de Thérèse Jamet-Madec (responsable nationale du groupe langues vivantes) a réuni 35 collègues.

Il a permis de mesurer l'inégale information des enseignants de langues vivantes de l'académie sur le CECR, et les nombreuses demandes en matière de formation sur un dispositif qu'il faudrait maîtriser et appliquer dès la rentrée ! Groupes de compétences, réforme des épreuves de STG (session 2007), devenir de l'enseignement des langues vivantes, de nombreuses inquiétudes qui traduisent le refus unanime d'être réduits à de simples exécutants (quid de la consultation, de la concertation, des bilans ?) se sont exprimées. Il a été rappelé que malgré les pressions des hiérarchies diverses et la circulaire de rentrée, la mise en place des groupes de compétences, n'était en aucun cas obligatoire (voir le décret). Si les difficultés liées à la gestion

de l'hétérogénéité des classes ont été évoquées, les groupes de compétences qui reposent sur l'éclatement des classes et risquent de se transformer en groupes de niveau, n'ont pas été perçus comme la solution la plus opportune à des difficultés pédagogiques liées notamment à la surcharge des effectifs et à la réduction des horaires disciplinaires !

L'inadaptation du référentiel européen au système éducatif a été soulignée : cloisonnement artificiel des quatre capacités, évolution vers une logique utilitariste, multiplication des dispositifs d'évaluation sans heures de concertation et remise en cause du contrôle final. Les témoignages des collègues issus des établissements expérimentaux dans l'académie en 2005 ont été à ce sujet édifiants : augmentation de la charge de travail pour l'enseignant en termes d'évaluation et de concertation sans décharge horaire, effectifs constants....pour un résultat

mitigé. Devant l'urgence de la situation, la section académique du SNES organise une enquête langues vivantes (téléchargeable sur le site académique [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu) : à remplir et diffuser massivement et à retourner à la section académique du SNES ) afin d'interpeller les corps d'inspection.

Au cours de cette journée riche en échanges constructifs, l'évaluation des enseignants, les séjours linguistiques, le devenir des langues régionales ont également été abordés. Pour plus de détails, consulter la circulaire académique «langues vivantes»

Au-delà des spécificités disciplinaires, l'enjeu pour tous est de taille : les langues vivantes pourraient être le cheval de Troie de la réforme du système éducatif ( le socle commun du collège adopte d'ailleurs la logique européenne...). Soyons tous vigilants !

CORINNE GIOANNI.

## Affectations annuelles des TZR : pour une mobilité choisie

Les commissions d'affectation des TZR («phase d'ajustement») auront lieu les 11 et 12 juillet d'une part, les 28 et 29 août d'autre part (sauf modification du calendrier).

Si vous êtes déjà TZR ou si vous le devenez à l'issue du mouvement intra, vous avez la possibilité d'envoyer vos préférences en ce qui concerne votre affectation sur la zone dont vous êtes (ou serez) titulaire avant le 2 juin 2006.

Si vous étiez déjà TZR l'an passé, votre établissement de rattachement ne change pas, à moins que vous en formuliez la demande «motivée expressément». Si vous êtes nouvellement TZR vous pouvez demander à être rattaché dans un établissement ou une commune. Rappelons que cet établissement de rattachement est le lieu administratif qui ne préjuge en rien de votre affectation.

Concernant cette dernière, vous allez être affecté soit en affectation à l'année (AFA), c'est-à-dire du 1/09/2006 au 31/08/2007 et parfois (de plus en plus souvent hélas) sur 2

établissements voire sur 2 communes. Soit en courte et moyenne durée (sur un congé maternité, congé maladie...) dans votre zone au mieux, dans une zone limitrophe si les «nécessités de service l'exigent»...

Vous avez donc tout intérêt à envoyer un courrier à l'administration (et à envoyer le double au SNES) pour expliciter au mieux vos choix : préférences géographiques (quitte à être sur 2 établissements), au-delà choix de la courte et moyenne durée, par exemple. Préférence sur la nature de l'établissement (tout lycée de la zone, par exemple, quitte à être éloigné de votre domicile).

Rappelons que, malgré nos revendications, le barème des TZR ne tient compte d'aucune bonification mais seulement de vos points d'échelon, d'ancienneté dans la zone et des

points de bonifications TZR acquis jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2004 (20 points par an).

Les commissaires paritaires du SNES se chargeront de vous défendre lors de ces commissions. N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement complémentaire. Une circulaire TZR plus détaillée vous parviendra dans le courant du mois de juin.

JULIE BAGGE.

### Flexibilité des TZR qui dit mieux ! ?

Une collègue a été affectée à l'année sur une SEGPA, un collège et un lycée, soit 3 établissements, sur 2 communes non limitrophes avec 21 heures de cours !!!  
Vive la gestion humaine des TZR !

Tribune libre de la tendance **Unité et Action**

# L'action dans l'unité a payé.

Le récent mouvement social a montré au gouvernement le sens que nous donnons au mot solidarité. Des plus jeunes aux retraités, c'est ensemble, douze organisations syndicales, que nous avons rejeté le CPE. C'est ensemble toutes générations confondues, ex, futurs et encore salariés du public mais aussi du privé que nous nous sommes retrouvés en nombre lors des grèves et des manifestations. N'en doutons pas, c'est toujours ensemble que nous parviendrons à sauvegarder le code du travail et les statuts de la fonction publique. Tout autant que l'espoir de voir se mettre en place une société plus juste et plus solidaire, le combat contre le CPE a surtout démontré combien un syndicalisme rassemblé était gage d'efficacité et de plus grande démocratie.

Un an après la victoire du non au référendum du 29 mai, nous venons de prouver que le mouvement social a les moyens de faire reculer la politique libérale qui est imposée au pays. Le courant Unité et Action a largement contribué à démontrer que la précarité sous toutes ses

formes, CPE ou autres, ne crée pas de l'emploi mais de la misère. Les chiffres officiels qui prétendent conclure au recul du nombre des demandeurs d'emploi cachent mal les réalités d'une société française minée par l'augmentation du nombre de Rmistes et de pauvres.

Une victoire aussi retentissante n'est pas le fruit du hasard : elle s'est construite. Ce sont d'abord les enjeux de la bataille contre le CPE qui ont été clairement mis en évidence et expliqués par un travail de conviction auprès des collègues, pas à pas. Cette réussite nous démontre une fois encore combien une mobilisation se construit et ne se décrète pas. Être aux côtés de nos élèves n'allait pas de soi au départ pour certains de nos collègues, et ce n'est que petit à petit que l'unité syndicale s'est imposée au plus grand nombre pour faire plier le gouvernement.

Tant au plan local que national, le SNES et la FSU ont été les chevilles ouvrières de l'unité, véritable interface entre les lycéens et les

étudiants d'une part et les confédérations syndicales de l'autre.

Forts de ce succès, nous nous devons de pousser l'avantage en amplifiant les luttes déjà initiées dans notre secteur, car ceux pour qui l'école serait responsable des maux de la jeunesse continuent leur œuvre destructrice : budget qui supprime des milliers d'emplois et de postes aux concours de recrutement, menaces sur l'existence même de certains concours, repérage précoce de la délinquance, éviction du cursus scolaire dès quatorze ans. C'est en continuant de construire des actions dans lesquelles la profession se reconnaît que nous remporterons les batailles à venir.

Pour tout contact : uasnes@nice.snes.edu



## Tribune libre de la tendance «Émancipation»

Les luttes victorieuses sur le CPE ont notamment montré le refus de la précarité par les jeunes et les travailleurs. Or la précarité touche aussi l'Education Nationale. Dans cette optique, la tendance «Émancipation» approuve la mise en place de la coordination nationale des non-titulaires créée pour mener les luttes nécessaires sur ce terrain; nous avons donc choisi de porter à la connaissance des syndiqués le texte qui expose les propositions du collectif des non-titulaires «Grand Sud».

Pour tout contact avec la tendance «Émancipation» : emancipation83@wanadoo.fr

**Le COLLECTIF DES NON TITULAIRES «GRAND SUD» adhère à la Coordination Nationale des Précaires de l'Education (CNPE).**

### Situation des non titulaires en 2005

Sur l'Académie de Grenoble et de Nice, de nombreux non titulaires (606 contractuels et vacataires pour Nice) sont sans emploi. En fait, la grande majorité des non titulaires est contrainte au chômage ou obligée d'accepter des vacances (rétrogradation statutaire) et ce, après plusieurs années de bons et loyaux services.

La situation s'avère tout aussi préoccupante dans le reste de la France. (Nice, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Créteil ou Paris, etc.). Des maîtres auxiliaires, garantis de réemploi se sont vu remerciés (fin de délégation rectorale). De nombreux contractuels se sont retrouvés au chômage dès la rentrée 2004, mouvement amplifié et généralisé en 2005 : quasiment aucun contractuel n'est réemployé à la rentrée. La tendance à la «vacarisation» se généralise.

Les rectorats et le ministère refusent de fournir des données statistiques exactes, mais les syndicats évaluent entre 10 et 20 000 le nombre de non titulaires au chômage.

### Collectif des Non Titulaires «GRAND SUD» : Que voulons-nous ?

Face à cette situation, il est temps de réagir c'est pourquoi nous adhérons à la Coordination nationale avec des réponses proposées en débat en réponse à cette situation scandaleuse.

#### Les revendications sont :

- réemploi de tous dans des conditions acceptables (par exemple, dans le secondaire, comme Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi)
- abolition de la vacation, système scandaleux et illégal

- titularisation de tous sans condition, ce qui s'est déjà fait régulièrement pour des centaines de milliers de personnes (par des lois de titularisation)

- remplacement des départs à la retraite et création de tous les postes nécessaires pour une école vraiment égalitaire

- arrêt du recours à l'emploi précaire.

D'ores et déjà, au plan académique, la question concrète du maintien sur les listings du rectorat des professeurs non titulaires non réemployés à la rentrée 2005 et le respect des barèmes dans leur affectation est posée.

Nous voulons nous donner les moyens d'action en concertation avec les syndicats pour gagner ces revendications. C'est pourquoi nous vous demandons d'agir effectivement à nos côtés pour préparer la rentrée 2006 pour le réemploi et contre la précarité !

Nous voulons imposer un interlocuteur au rectorat et donner une voix aux non titulaires.

**Contacts pour le Collectif «Grand Sud» :**

**Email :** collectifgrandsud@yahoo.fr

Anne-Marie, Tél. : 04 93 44 04 03 ou 06 62 36 08 63 pour l'Académie de Nice

## Lycée des Eucalyptus à Nice : merci les Jeunes !

Nous pensons que notre jeunesse n'avait plus de conscience politique et que son seul souci était la bonne marche des ordinateurs qui permettent de « chatter » ou des scooters.

Aujourd'hui nous sommes heureux de leur dire « BRAVO » puisque nous avons pu voir partout dans le département des jeunes déterminés, galvanisés par une mesure qui leur semblait injuste et qui les aurait touchés de plein fouet au sortir de leurs études.

Les lycéens très mobilisés ont su s'organiser et sont allés chercher leurs camarades pour organiser des actions ponctuelles fortes : « sit-in », occupation de lycée, barrage ou ralentissement de la circulation pour sensibiliser le public. L'opiniâtreté de leur mouvement a permis de faire reculer le gouvernement sur le CPE. Notons aussi que toutes ces actions ont été menées avec beaucoup de dignité et une grande maîtrise des comportements et des idées malgré les intimidations voire les provocations qu'ils ont subies dans certains cas !

Ce mouvement de notre jeunesse a permis également le déclenchement d'un vrai mouvement social uni dans toute son ampleur, dans lequel les journées interprofessionnelles ont eu un rôle fort sur le même objectif : l'affrontement au libéralisme forcené et l'opposition à la précarité qui en découle.

Alors, ayons espoir pour l'avenir et faisons confiance à notre jeunesse pour ne pas se laisser leurrer et ne pas laisser ce monde devenir un instrument de gain et de profit.

Pour cela « Merci les Jeunes ».

DOMINIQUE GUGOLE.

# Une expérience qui porte loin

Le déroulement du mouvement anti CPE par les jeunes du Lycée Apollinaire à Nice a montré plusieurs évolutions marquantes.

Une capacité d'organisation avec un comité lycéen très diversifié et mobilisé dans la durée, avec une aptitude à éviter tout ce qui aurait pu entaché le mouvement, ou l'étioler dans un activisme minoritaire.

Un souci démocratique et notamment un vote à bulletin secret organisé toute une journée, avec liste d'émargements et invitations de collègues enseignants pour être témoins du dépouillement (1500 inscrits, 980 votants et plus de 80% pour la poursuite du mouvement).

Une volonté de comprendre les enjeux, ce qui explique la maturation lente du mouvement pendant plusieurs semaines et sa capacité ensuite à tenir face aux tentatives du gouvernement de le « calmer » par quelques reculs de façade.

Bref, organisation, autogestion du mouvement, expression de sensibilités politiques ou syndicales mais sans hégémonie ni manipulation et volonté de comprendre et de maîtriser les enjeux. Et notamment l'appropriation du refus de la précarité.

En ayant suivi ce mouvement tout au long de ces semaines, on sait que cette génération a fait là une expérimentation qui marque. Ainsi qu'une

découverte du mouvement social adulte avec lequel elle a convergé. Et, notamment le mouvement syndical, inconnu de nombre de ces jeunes, au delà d'images traditionnelles ou médiatiques pas toujours valorisantes.

Un regret cependant, une frilosité de nombreux collègues, très repliés dans l'enceinte de la salle des profs en dehors des jours de manifestations. Comme une difficulté à découvrir vraiment une maturité inattendue.

À n'en pas douter enfin, si le CPE a autant « parlé » à ces jeunes, c'est aussi que la précarité, ils connaissent soit par des situations familiales ou des connaissances, soit par des « petits boulots » qu'ils exercent eux mêmes, et que cette insécurité sociale pèse. Comme est très forte la volonté de dignité, de ne pas être sous le chantage, deux années durant, d'un absolutisme quel qu'il soit.

JEAN-PAUL DUPARC, S1 LYCÉE APOLLINAIRE.



## Lycée Langevin à La Seyne

Cette mobilisation sans précédent par son ampleur et sa durée a constitué, pour beaucoup de nos élèves, leur premier acte citoyen.

Au lycée Langevin, le mouvement débute le 16 mars par des interruptions de cours pour finir à l'annonce du « remplacement » du CPE. Durant 3 semaines, les lycéens ont occupé en permanence le parvis de l'établissement. Malgré l'absence d'organisation étudiante représentative, ils ont géré une situation difficile avec un sens spontané de l'organisation et du dialogue. En effet, pendant cette période, hormis quelques échanges verbaux assez vifs entre grévistes et non grévistes (souvent anti-C.P.E...) et un jet d'œufs (heureusement encore frais) généreusement offerts par des éléments

extérieurs à l'établissement, aucun incident ne s'est produit. Seules les intrusions intempestives d'un élu local ont failli mal tourner et les forces de l'ordre, annoncées par le proviseur, ne sont pas intervenues devant l'opposition du C.A. Par ailleurs, nos élèves ont consulté par des votes réguliers leurs camarades, avec des taux de participation entre 60% et 40% et un pourcentage toujours supérieur à 50% pour la poursuite du blocage. Paradoxe peut-être pour certains, il semble que les lycéens aient exprimé ainsi un besoin réel de davantage de démocratie, le blocus du lycée étant la seule attitude possible face à l'autisme du gouvernement et à son mépris de « la rue ».

EVELYNE SCHAEGIS.

